

Pour une + JUSTE reconnaissance de notre travail

Notre mobilisation a porté fruit : au lendemain de la première vague de journées de grève, le Conseil du trésor a bougé en nous présentant une proposition patronale amendée. Toutefois, le Front commun a rejeté celle-ci, notamment parce qu'elle contribuait à appauvrir davantage le personnel de l'État (voir à cet effet l'édition du bulletin [Info Négo CSQ du 6 novembre 2015](#)).

Depuis, nous avons réalisé, partout au Québec, la seconde phase de notre grève. La mobilisation, la fierté et la détermination des membres étaient palpables sur toutes les lignes de piquetage, tout comme l'appui de la population à notre cause. La galerie de photos, présentée sur le site nego2015.org, témoigne d'ailleurs de cette volonté et de ce courage que nous avons démontrés dans toutes nos actions.

Et pendant que nous maintenions la pression dans la rue, en réclamant que le gouvernement reconnaisse la juste valeur de notre travail, les négociations se poursuivaient. Jusqu'à présent, des reculs importants ont été évités.



Consultez les galeries de [photos](#) et de [vidéos](#) !

Le Front commun dépose une proposition syndicale amendée

Souhaitant relancer les pourparlers, le Front commun a déposé, aujourd'hui, une proposition syndicale amendée afin d'en arriver à une entente négociée et satisfaisante pour les 400 000 travailleuses et travailleurs du secteur public. Voici les principaux éléments au cœur de cette nouvelle proposition :

➤ Sur le plan salarial

La proposition salariale amendée est enracinée dans nos trois principes, soit :

- La protection du coût de la vie : selon l'indice des prix à la consommation (IPC), le minimum garanti étant de 1 % ;
- Le rattrapage salarial : 1 % par année jusqu'à ce que le retard de la rémunération globale constaté par l'Institut de la statistique du Québec soit résorbé ;
- L'enrichissement collectif : 0,5 % si la croissance du PIB est supérieure à 1 %.

Le Front commun réclame donc une hausse de la rémunération équivalente à **2,5 % par an**, avec rajustement si l'inflation dépasse 1 %. Toutefois, comme Statistique Canada constate que l'inflation de 2014-2015 a été de 1,4 %, **l'augmentation pour le 1^{er} avril 2015 serait donc de 2,9 %**.

Une telle augmentation permettrait de contrer notre appauvrissement en freinant la perte de notre pouvoir d'achat. De plus, à moyen terme, cela permettrait de combler le retard de notre rémunération par rapport aux autres salariés québécois occupant des emplois comparables. À cet effet, nos objectifs syndicaux sont maintenus.

➤ Sur le plan de la retraite

- Le Front commun propose des mesures visant à sécuriser – encore davantage – notre régime de retraite¹. Avec un taux de capitalisation de 98,4 %, ce dernier est d'ailleurs en excellente santé financière.
- Si les négociations ont permis de faire reculer le gouvernement sur la question du calcul de la rente et d'obtenir son maintien basé sur les cinq meilleures années (alors que le gouvernement visait les huit meilleures années), le Front commun continuera à travailler pour contrer, de façon catégorique, les autres demandes du Conseil du trésor, dont sa volonté : d'augmenter la pénalité actuarielle à 7,2 % par an ; d'accroître le coût du rachat des absences (incluant les retraites progressives) ; et de faire passer progressivement l'âge de la retraite, sans pénalité, de 60 à 62 ans.

➤ Sur le plan de la relativité salariale

En ce qui concerne les travaux visant à corriger certaines incohérences dans les structures salariales, le Front commun maintient ses conditions :

- la proposition de gel salarial de l'employeur doit être retirée ;
- l'implantation de la structure ne doit en aucun cas imposer de gel ou de baisse de salaire pour les membres que l'on représente.

➤ Sur le plan des primes

Dans l'ensemble, le Front commun réitère ses demandes syndicales, dont celles liées :

- à la prime d'attraction et de rétention de 12 % à l'intention de certains corps d'emplois d'ouvriers spécialisés ;
- au maintien définitif de la prime de rétention de 8 % pour les salariées et salariés de Sept-Îles et de Port-Cartier. Rappelons que le gouvernement a reculé en acceptant de la maintenir. Toutefois, le Front commun maintiendra la pression puisque le gouvernement souhaite remettre à nouveau cette prime en question à l'échéance de la prochaine convention collective ;
- au renouvellement des diverses primes accordées aux travailleuses et travailleurs de la santé et des services sociaux.

À propos de la grève

Afin de donner toutes les chances à la négociation, le Front commun a annoncé la suspension des trois jours de grève prévus les 1^{er}, 2 et 3 décembre. Toutefois, les mandats obtenus pour ces trois jours de grève demeurent. Ils pourraient donc être utilisés, au moment jugé opportun, selon la conjoncture et l'évolution des négociations.

¹ RREGOP : Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.



**POUR NE RIEN MANQUER
SUR LA NÉGO...**

VOUS SOUHAITEZ TOUT SAVOIR SUR L'ÉVOLUTION DE LA
NÉGOCIATION DU SECTEUR PUBLIC ? ABONNEZ-VOUS À
L'INFOLETTRE DE LA CSQ EN VISITANT LE SITE NEGO2015.ORG.

